

SÉANCE DU

21 NOVEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Désaffectation et
déclassement partiel du
domaine public
communal de la parcelle
AD 40**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 novembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 novembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 21 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Madame AZRA, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame AGUNET, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur OPHELE à Madame PHILIPPE
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur RICOME à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Madame VERNET
Monsieur CHELET à Madame de JACQUELOT
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame BURGER à Madame AZRA
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Madame PEYRESAUBES
Monsieur ALLAIRE à Madame GUYARD
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur GOULET à Madame PERINETTI
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

Etait absente:

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance:

Madame VERNET

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20191121-19-1-09-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

N° DE DOSSIER : 19 I 09

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE AD 40

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Commune de Saint-Germain-en-Laye est propriétaire de la parcelle AD 40 de 2 422 m² comprenant la crèche et la halte-garderie Barratin, sise 2 rue de Tourville, deux locaux comprenant un centre d'accueil de jour Alzheimer et un club-photos, sis 4 rue de Tourville et un bâtiment de bureaux R+3 situé 2 bis rue d'Alsace.

Réhabilité en 2013-2014 pour accueillir le Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.), ce bâtiment de bureaux de 562 m² environ avec combles et sous-sol est disponible depuis le départ de l'Université de Cergy-Pontoise le 17 juillet 2019.

Le 1^{er} octobre 2019, la Commune a mandaté trois agences immobilières pour lui présenter un nouveau locataire pour ces bureaux.

Afin de pouvoir louer le bâtiment à des activités autres que celles nécessaires au service public et permettre la signature d'un bail commercial ou professionnel, il est nécessaire de déclasser le bien du domaine public.

Cependant, afin de pouvoir acter le déclassement du bien du domaine public, il faut préalablement constater que le bâtiment a été désaffecté.

A cet effet, un rapport de constatation de désaffectation, annexé à la présente délibération, a été réalisé le 30 septembre 2019 confirmant que les locaux sont vides.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- constater la désaffectation du bâtiment R+3+C avec sous-sol de 561,95 m² situé sur la parcelle AD 40, sis 2 bis rue d'Alsace à Saint-Germain-en-Laye (78100),
- décider du déclassement partiel de la parcelle AD 40 du domaine public communal, comprenant uniquement ledit bâtiment,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre ce déclassement.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2111-1, L. 2141-1, L. 2211-1, L. 2221-1

Considérant que les bureaux de 561,95 m² situés 2 bis rue d'Alsace, propriété de la Commune de Saint-Germain-en-Laye, sont inoccupés depuis le 17 juillet 2019 et qu'ils ne sont plus affectés à une mission de service public,

Considérant le rapport de constatation de désaffectation annexé à la délibération constatant que les locaux sont vides,

Considérant qu'il convient uniquement de constater la désaffectation et d'acter le déclassement de l'immeuble de bureaux et non des autres bâtiments situés sur la parcelle AD 40 afin de pouvoir signer un bail commercial ou professionnel,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation du bâtiment R+3+C avec sous-sol de 561,95 m² situé sur la parcelle AD 40, sis 2 bis rue d'Alsace à Saint-Germain-en-Laye (78100),

DECIDE du déclassement partiel de la parcelle AD 40 du domaine public communal, comprenant uniquement ledit bâtiment,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre ce déclassement.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Rapport de constatation de désaffectation des locaux
2 bis rue d'Alsace, Saint-Germain-en-Laye (78100)
Procédure de déclassement du domaine public

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1 ;

Objet : Constatation de la désaffectation de locaux du domaine public

Site : Immeuble à usage de bureaux situé 2 bis rue d'Alsace à Saint-Germain-en-Laye

Référence cadastrale : AD 40

Affectation antérieure du site : Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.), – Université de Cergy-Pontoise

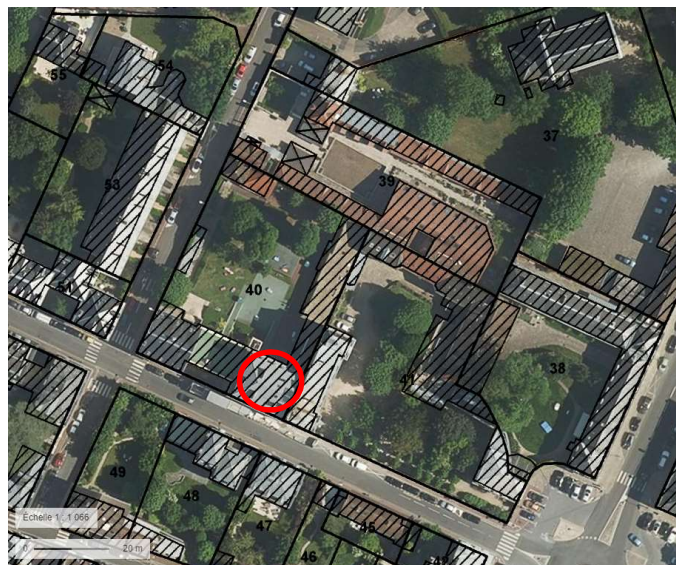
Date de déménagement : 17 juillet 2019

Date de la visite : 30 septembre 2019

Suite à la visite effectuée le 30 septembre 2019 en présence de Mme Nathalie MARIETTE, chargée de Mission Gestion Patrimoniale, il a pu être constaté que les locaux à usage de bureaux situés 2 bis rue d'Alsace à Saint-Germain-en-Laye, parcelle cadastrée AD 40, n'est plus affectée à une mission de service, les locaux étant libres de toute occupation et désaffectés en totalité.

Sont jointes les photos suivantes :

Plan de situation :



Vues extérieures :

Façade côté rue d'Alsace



Façade côté cour



Rez-de-chaussée - entrée



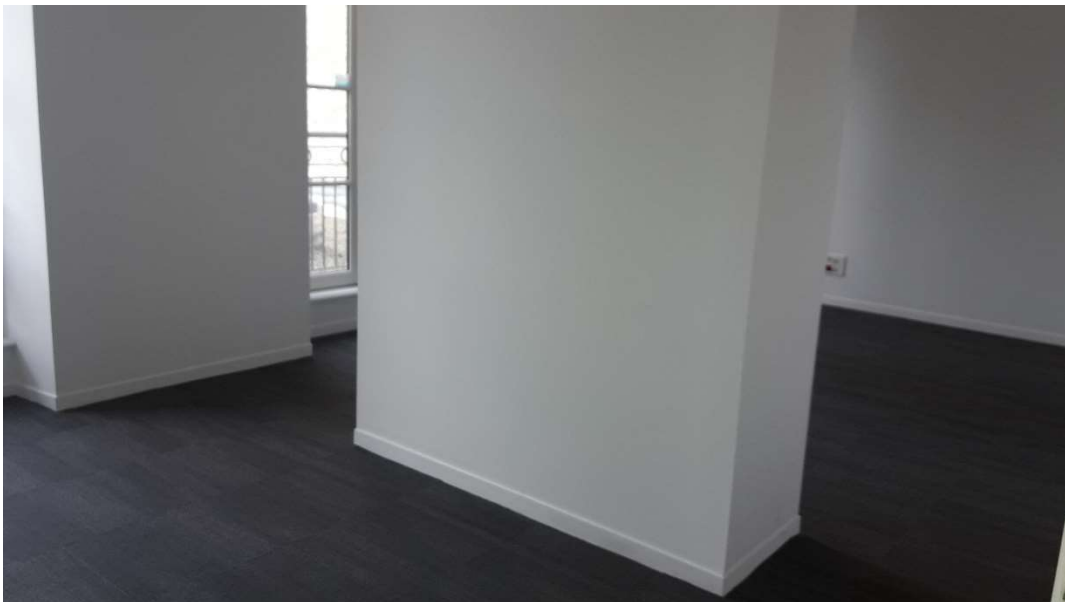
1^{er} étage

Espace de convivialité



Bureaux





Espace reprographie



Sanitaires



2^{ème} étage

Espace de convivialité



Bureaux







3^{ème} étage

Espace de convivialité



Kitchenette et local informatique



Bureaux

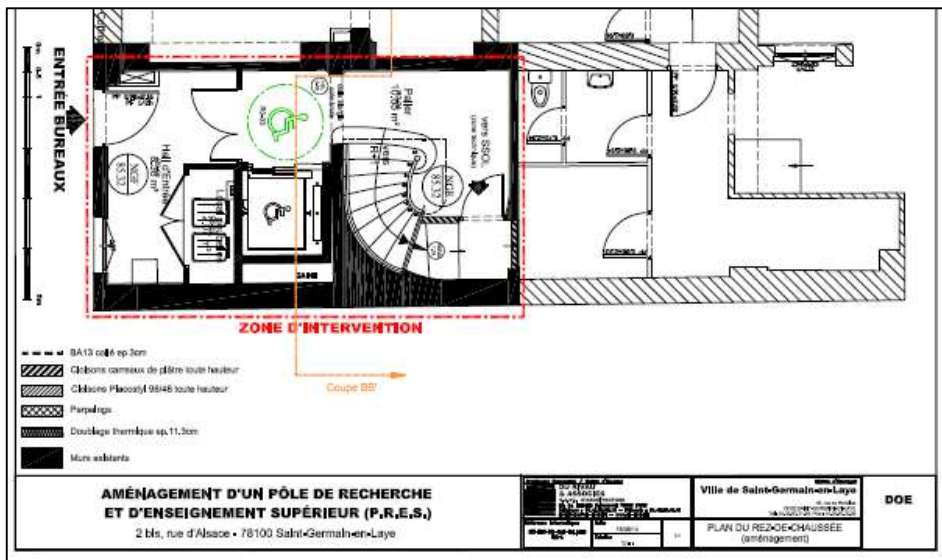




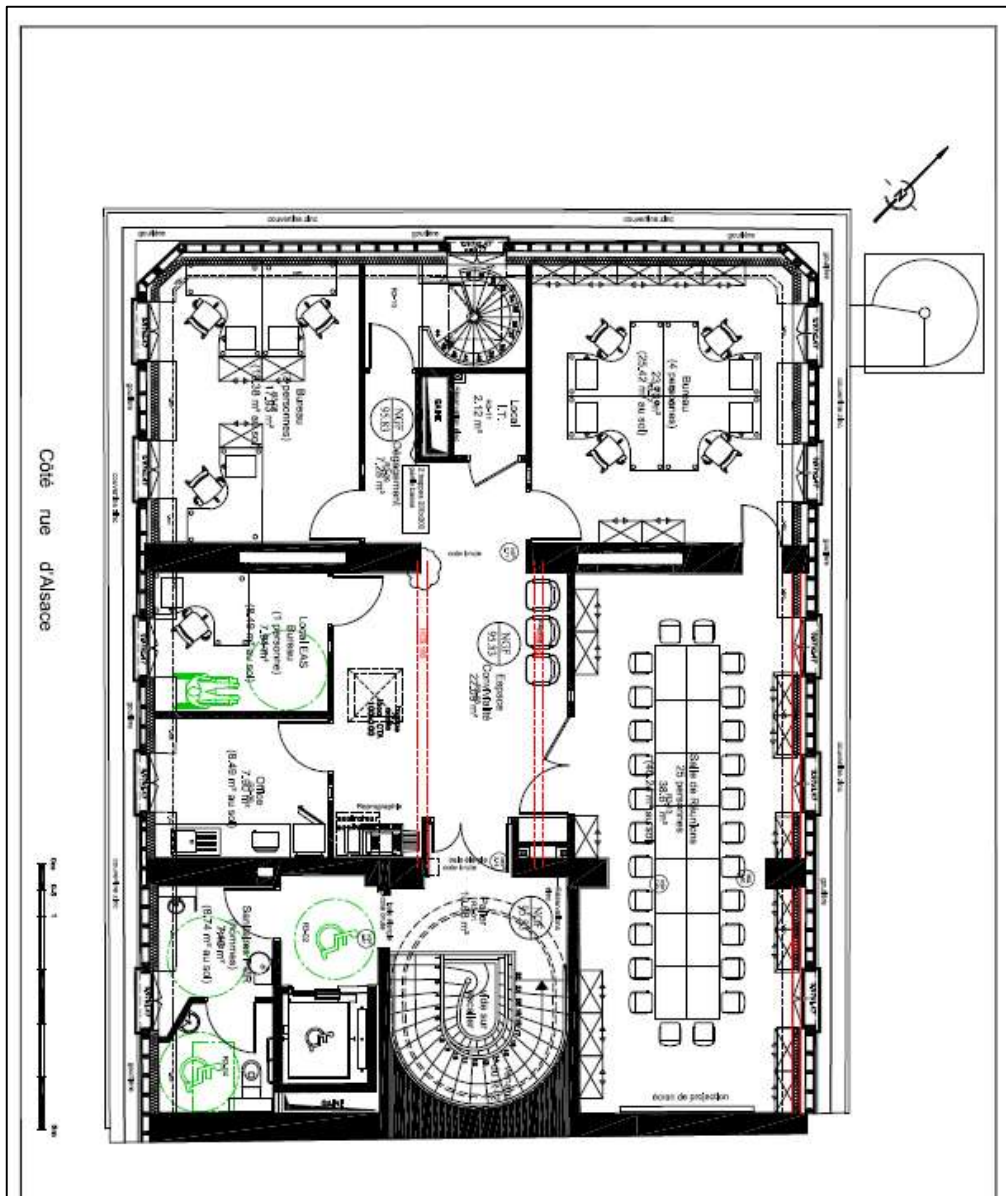


Plans des locaux :

Rez-de-chaussée



3eme étage



8B3 Bureaux Alsace - 2bis rue d'alsace
Tableau des surfaces utiles

<i>niveau</i>	<i>désignation du local</i>	<i>surface utile (m²)</i>
R-1	circulation	6,52
R-1	reserves	5,4
R-1	archives	23,36
R-1	dégagement	11,2
R-1	local Elec	5,25
R-1	local Eau	6,42
TOTAL R-1		58,15
RDC	hall d'entrée	8,38
RDC	local poubelles	2,07
RDC	palier	10,65
TOTAL RDC		21,1
R+1	palier	10,19
R+1	sanitaires femmes PMR	9,53
R+1	espace convivialité	21,24
R+1	accueil	14,87
R+1	bureau 1pers	11,22
R+1	bureau 3pers	29,52
R+1	dégagement	5,79
R+1	local menage	1,58
R+1	bureau 1 pers	16,01
R+1	bureau 4pers	25,46
R+1	circulation issue de secours	7,63
TOTAL R+1		153,04
R+2	palier	9,98
R+2	sanitaires mixtes	9,47
R+2	espace convivialité	25,35
R+2	bureau 1pers	12,08
R+2	bureau 1pers	10,27
R+2	bureau 1pers	13,68
R+2	bureau 2 pers	18,09
R+2	dégagement	5,08
R+2	salle de réunion 15pers	25,87
R+2	bureau 1 pers	27,26
TOTAL R+2		157,13
R+3	palier	10,68
R+3	sanitaires hommes PMR	8,74
R+3	espace convivialité	22,09
R+3	bureau 1 pers	8,16
R+3	office	8,19
R+3	salle de réunion 25pers	40,9
R+3	dégagement	7,28
R+3	local IT	2,12
R+3	bureau 3 pers	18,76
R+3	bureau 4pers	24,99
TOTAL R+3		151,91
Combles	local CTA	20,62
		20,62
TOTAL		561,95

Rapport clos le 30 septembre 2019